



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Délivrance d'autorisations d'instruction en famille

Question écrite n° 14628

Texte de la question

M. Christian Girard interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur le taux de délivrances d'autorisations d'instruction en famille pour l'année scolaire 2023-2024. Il lui demande de lui communiquer les éléments suivants pour chacune des 30 académies françaises : le nombre de demandes instruites d'autorisation d'instruction dans la famille 2023-2024, le nombre d'autorisations d'instructions dans la famille 2023-2024 et le pourcentage du nombre d'autorisations d'instructions dans la famille sur le nombre de demandes instruites 2023-2024. Pour chacune des académies, il lui demande le nombre d'autorisations pour chacun des 4 motifs d'autorisation énumérés par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021.

Texte de la réponse

Depuis la rentrée scolaire 2022, lorsqu'ils sont saisis d'une demande d'autorisation d'instruction dans la famille fondée sur l'un des quatre motifs d'autorisation définis par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (dite loi CRPR), les services académiques doivent examiner la réalité des motifs ainsi que les avantages et les inconvénients pour l'enfant de chaque modalité d'instruction, scolarisation ou instruction dans la famille, et retenir la forme d'instruction la plus conforme à son intérêt, conformément aux décisions du Conseil d'État du 13 décembre 2022. Chaque situation exposée dans les dossiers de demandes d'autorisation d'instruction dans la famille fait ainsi l'objet d'un examen individualisé par les services académiques dans le respect de la réglementation en vigueur. S'agissant des données chiffrées relatives au nombre d'autorisations délivrées au titre de l'année scolaire 2023-2024, sur les 51 229 demandes instruites au 1er décembre 2023, 45 275 ont donné lieu à une autorisation, soit 88,4 % des demandes. Le tableau ci-dessous présente le nombre de demandes et le nombre d'autorisations d'instruction dans la famille délivrées par chaque académie ainsi que le taux d'autorisation d'instruction dans la famille délivrée par académie au titre de l'année scolaire 2023-2024 (données arrêtées au 1er décembre 2023).

Académie	Nombre de demandes d'autorisation d'instruction dans la famille par académie	Nombre d'autorisations d'instruction dans la famille délivrée par académie	Taux d'autorisation d'instruction dans la famille par académie
Aix-Marseille	2 542	2 408	94,7%
Amiens	1 439	1 348	93,7%

Besançon	1 139	1 027	90,2%
Bordeaux	2 847	2 527	88,8%
Clermont-Ferrand	1 313	1 214	92,5%
Corse	192	182	94,8%
Créteil	3 079	2 579	83,8%
Dijon	1 339	1 178	88,0%
Grenoble	3 189	2 805	88,0%
Guadeloupe	891	862	96,7%
Guyane	162	159	98,1%
La Réunion	542	494	91,1%
Lille	2 381	2 152	90,4%
Limoges	735	672	91,4%
Lyon	1 973	1 694	85,9%
Martinique	294	256	87,1%
Mayotte	92	92	100,0%
Montpellier	3 041	2 504	82,3%
Nancy-Metz	2 102	1 751	83,3%

Nantes	2 920	2 679	91,7%
Nice	1 729	1 577	91,2%
Normandie	2 155	1 753	81,3%
Orléans-Tours	2 474	2 226	90,0%
Paris	561	465	82,9%
Poitiers	1 298	1 182	91,1%
Reims	791	741	93,7%
Rennes	2 823	2 508	88,8%
Strasbourg	1 107	989	89,3%
Toulouse	2 907	2 545	87,5%
Versailles	3 172	2 706	85,3%

Les services du ministère chargé de l'éducation nationale accompagnent les services dans la mise en œuvre du régime d'autorisation afin de garantir l'application de la loi confortant le respect des principes de la République dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Données clés

Auteur : [M. Christian Girard](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14628

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse, sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2024](#), page 587

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2205